



**Katrin JADIN**  
*Députée fédérale*  
*Conseillère communale d'Eupen*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

*- Bruxelles, le 28 novembre 2011 -*

**Est-il normal que les condamnations prononcées par la Justice belge ne soient appliquées que de nombreux mois plus tard ?**

***La Députée fédérale Katrin Jadin a interrogé le Ministre de la Justice Stefan De Clerck lors de la séance plénière de jeudi dernier.***

Peut-être avez-vous lu, en parcourant la presse de la semaine dernière, cette histoire incongrue. Une histoire belge, pourraient commenter nos voisins européens.

Madame Isabelle Lebeau, condamnée en avril 2010 pour tentative d'assassinat, a été invitée jeudi passé à se rendre à la prison pour purger sa peine, 14 mois donc après sa condamnation. Estimant que ce délai rend la situation inhumaine, elle a introduit une requête en référé contre l'Etat. L'affaire doit être plaidée demain, mais le billet d'écrou n'a pas été suspendu. Madame Lebeau est donc en ce moment sous le coup d'une interpellation.

Quelle que soit l'issue que la justice donnera à ce cas particulier, cette situation pose question pour l'application des peines dans sa globalité. Ce problème, dont la gravité s'accroît au fil du temps, éveille des interrogations au sein de la population quant à l'efficacité de la Justice belge.

Pour cette raison, Katrin Jadin a interrogé ce jeudi en séance plénière de la Chambre des Représentants le Ministre de la Justice sur les statistiques de ces retards dans la délivrance du billet d'écrou des condamnés, sur leurs causes et sur les solutions qui sont recherchées pour y remédier.

Le Ministre a répondu que le principe était de donner exécution immédiatement après le jugement ou l'arrêt définitif, mais que l'application en pratique de ce principe était très différente, et variait selon les circonscriptions judiciaires. Il souligne que l'exécution des peines est une responsabilité du Ministère public, et qu'il faudra veiller à plus d'efficacité dans son intervention.

***POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATRIN JADIN***

**GSM : 0478 333 417 | Courriel : [katrin@jadin.be](mailto:katrin@jadin.be)**

**Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : [marie.stasse@jadin.be](mailto:marie.stasse@jadin.be) 0472/20.35.02**